

Pour toutes informations sur notre volet social, pour lire ou relire nos communications, pour entrer en relation avec vos représentants, pour adhérer en ligne, rendez-vous sur notre Site Internet : www.syndicat-unifie-cecaz.fr

SU 05 / 21

Nice, le 16 décembre 2021

Accord Egalité Professionnelle et Promotion de la Mixité : Le SU UNSA obtient des avancées et signe le nouvel accord !

Le Syndicat Unifié UNSA obtient, une fois de plus, des avancées significatives et signe le nouvel accord en faveur de l'égalité professionnelle et la promotion sur la mixité.

Cet accord va bien au-delà du précédent. Pour arriver à une égalité salariale à expérience, compétence et diplôme équivalent, nous avons obtenu près de 800K€ en deux accords triennaux.

Mais au-delà de la rémunération, les propositions de notre Organisation Syndicale ont été reprises :

- Formation : prise en charge des frais supplémentaires de garde d'enfants de moins de 12 ans pour les salariés lorsque les formations se déroulent en dehors des horaires habituels de travail ou nécessitent un déplacement avec hébergement en dehors du domicile.
- Maintien de la rémunération pendant le congé paternité.
- Accord de principe pour renégocier notre accord sur le temps partiel afin d'y inclure un temps partiel adapté pour les collègues qui ont la garde d'enfant partagée ou de travailler à temps complet sur les périodes de vacances car une solution de garde existe par ailleurs.

Toutes ses avancées ont été proposées et obtenues par notre Organisation Syndicales.

Comme à notre habitude après avoir consulté nos adhérents, nous avons signé ce nouvel accord.

Le Bureau du Syndicat Unifié/UNSA